



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pénurie de doses de vaccins contre la grippe saisonnière

Question écrite n° 33436

Texte de la question

Mme Emmanuelle Anthoine interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur le risque de pénurie de doses de vaccins contre la grippe saisonnière. Alors que le pays reste placé dans une situation sanitaire dégradée à cause de l'épidémie de coronavirus, l'accès au vaccin contre la grippe est devenu vital. L'Académie de médecine a ainsi lancé, au mois de mai 2020, un appel à se faire vacciner contre la grippe saisonnière dans ce contexte, de même que des sociétés savantes de pédiatrie en septembre et plusieurs sociétés savantes d'infectiologie, de pédiatrie, de gériatrie, de pneumologie le 7 octobre 2020. Les symptômes du covid-19 étant semblables à ceux de la grippe saisonnière, les publics touchés également, il est essentiel de limiter la propagation de la seconde pour éviter un engorgement des hôpitaux du fait de cette confusion. Chaque année, plusieurs millions de Français sont touchés par la grippe saisonnière. La Haute autorité de santé a donc insisté, dans son avis du 20 mai 2020, sur « l'importance d'augmenter la couverture vaccinale dans les populations cibles ». Les capacités de production de vaccins sont déterminées par le niveau des précommandes. Celles-ci doivent s'effectuer bien en amont de la campagne de vaccination pour que les laboratoires pharmaceutiques puissent disposer de capacités de production suffisantes. Le niveau des commandes doit ainsi être déterminé au moins 7 mois à l'avance. Pour autant, après avoir écoulé plus de 5 millions de doses en une seule semaine, c'est-à-dire la moitié du nombre de vaccin délivrés à l'automne 2019, les pharmaciens ont annoncé le 20 octobre 2020 être en rupture de stock pour 60 % des officines. L'augmentation substantielle de la demande était prévue et prévisible. Au regard des enjeux, un stock de précaution particulièrement conséquent aurait dû être constitué. Aussi, elle aimerait savoir quelles dispositions le Gouvernement a prises pour assurer un approvisionnement suffisant en vaccins contre la grippe et pourquoi, en dépit des enjeux, les pharmacies se retrouvent en rupture de stock de ce vaccin devenu vital.

Texte de la réponse

Le contexte particulier lié à la pandémie de la Covid-19 invite à être particulièrement vigilant sur la vaccination contre la grippe, car elle est un axe majeur de notre stratégie, d'autant plus que les populations à risque de forme sévère sont sensiblement les mêmes pour ces deux affections. La campagne de vaccination contre la grippe a été lancée le 13 octobre 2020, et son démarrage a été beaucoup plus rapide que les années précédentes. Le calendrier de livraison des doses de vaccins précommandées, augmenté de plus de 30% de doses par rapport à l'année précédente, a été resserré, permettant aux officines de ville de bénéficier de la totalité des vaccins commandés. Un suivi territorial des délivrances réalisées par les officines a été mis en place en lien avec l'Ordre national des pharmaciens afin de suivre la situation et améliorer la répartition des livraisons sur le territoire national lorsque cela était nécessaire. Tenant compte de ce contexte exceptionnel, l'Etat s'est doté pour la première fois d'un stock de plus de 2 millions de doses de vaccins antigrippaux. Les premières doses de vaccins disponibles du stock de l'Etat étaient destinées aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ne disposant pas de pharmacie à usage intérieur, ayant des besoins complémentaires pour achever la vaccination de leurs résidents, et pour augmenter la couverture vaccinale des professionnels à leur contact. Par la suite, les professionnels des établissements de santé ont été priorités.

Enfin, les livraisons complémentaires en pharmacie d'officine ont permis de renforcer la couverture vaccinale des personnes cibles. L'adoption de tous les gestes barrières et le respect des recommandations sur le port du masque pour prévenir la Covid-19 restent de rigueur pour l'ensemble de la population car ils permettent de prévenir également la propagation du virus de la grippe.

Données clés

Auteur : [Mme Emmanuelle Anthoine](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33436

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 octobre 2020](#), page 7432

Réponse publiée au JO le : [25 mai 2021](#), page 4423